

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2021_043

Nombre de membres du bureau	
en exercice	58
Présents	45
Votants	50
Pouvoirs	5

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 2 décembre 2021

**LE 9 décembre 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX À L'ASSOCIATION PAYS EN GRAINE 2021- MODIFICATION - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LABAILS, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. VIROL, M. CHANSARD, M. ROLLAND, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. DOBBELS donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
Mme ROUX donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à M. PASSERIEUX

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX À L'ASSOCIATION PAYS EN GRAINE 2021 - MODIFICATION - POINT DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'association Pays' en Graine a pour objet d'accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables en priorité en Agriculture Biologique. Pour cela, elle coordonne, anime et gère un espace test agricole constitué de lieux tests répartis sur le territoire Périgourdin.

Que l'objet de cette association est d'accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables, agriculture bio et de permettre aux porteurs de projets agricoles de tester, valider, créer, dans un cadre sécurisé, selon le modèle des couveuses d'entreprises.

Que le siège social est fixé à Agrobio à Coursac.

Considérant que par une délibération du 24 septembre 2021 n° DD2021_127, le conseil communautaire avait validé une cotisation pour Pays en graine de 10 euros.

Que l'association vient de nous informer que la cotisation pour ses adhérents est passée en 2021 à 50 euros.

Que pour rappel, les objectifs de pays en graine sont multiples et complémentaires :

- Favoriser l'accès à la formation professionnelle et au transfert de savoir-faire ;
- Assurer la transition nécessaire entre formation et installation ;
- Créer une dynamique territoriale s'appuyant sur des acteurs différents autour des systèmes alimentaires locaux et de l'installation agricole ;
- Sécuriser les parcours d'installation des porteurs de projets agricoles ;
- Réunir les conditions pour permettre à des porteurs de projets d'entreprendre dans les conditions réelles du métier de chef d'exploitation agricole ;
- Créer de l'activité et de l'emploi qui génèrent des revenus ;
- Partager son expérience et ses compétences.

Qu'il est proposé d'accepter d'adhérer pour un montant annuel de 50€.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide l'octroi pour l'année 2021 de la contribution financière du Grand Périgueux à l'association Pays en graine pour un montant de 50 euros ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la participation financière du Grand Périgueux .

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 024-200040392-20211209-DDB2021_043-DE

DDB2021_043
SLO

Délibération publiée le 20/12/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 20/12/2021	Périgueux, le 20/12/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

